

Le concours n° 1

Sapeur-pompier professionnel

Les conditions de recrutement

► **État civil :**

Le concours de sapeur-pompier professionnel est ouvert aux femmes et hommes de nationalité française âgés de 18 ans au moins et 25 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les candidats doivent jouir de leurs droits civiques et se trouver en position régulière au regard du code du service national.

Des remarques ?

Sous certaines conditions, la limite d'âge peut être reculée. Vous pouvez contacter le SDIS de votre département pour plus d'informations.

► **Les conditions d'aptitude physique et médicale**

- Avoir une taille supérieure ou égale à 1,60 mètre (en tenant compte d'une tolérance de toise de 3 cm sous réserve qu'au moment de l'examen médical le sujet ait un rapport poids / taille harmonieux et une bonne condition physique et sportive, en vue de s'assurer de la capacité à accomplir les missions du service) ;
- avoir au minimum un SIGYCOP de profil B (2223332) ;
- remplir les conditions d'aptitude spécifiques.

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du SDIS de votre département pour plus de renseignements.

► **Niveau d'études**

Le concours externe n° 1 est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins de niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes (vous pouvez vous renseigner auprès du SDIS de votre département pour plus de renseignements).

Les sportifs de haut niveau peuvent se présenter au concours de sapeur-pompier professionnel sans condition de diplômes.